

URGENT

Résultats d'analyses d'eau

Affaire suivie par : Marie-Noëlle SANCEY

Destinataire : Mme la Présidente

Unité territoriale de la Haute-Saône

Service : Syndicat des eaux du Courbey

Téléphone : 03.84.78.53.06

Télécopie : 03.81.55.02.24

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 1

Objet : **Persistance de résultats non conformes d'une analyse d'eau.**

Eau prélevée au réservoir du syndicat du Courbey à PIN

Le prélèvement réalisé le 27 novembre 2012, sur le réseau de votre collectivité, a montré la persistance d'une turbidité excessive (46 NFU alors que la référence est fixée à 2 NFU), ce qui ne permet pas de lever l'interdiction de consommation.

Aussi, je vous confirme les termes de mes télécopies depuis le 12 novembre 2012 :

L'eau est impropre à la consommation

Je vous demande de m'informer quand l'eau de votre réseau sera redevenue transparente afin de pouvoir réaliser une analyse de recontrôle. L'interdiction de consommation ne pourra être levée que lorsque deux contrôles successifs réalisés à une semaine d'intervalle montreront que la turbidité respecte les exigences de qualité réglementaires sur toutes les communes alimentées en eau par le syndicat des eaux du Courbey.

Pour la directrice
Veille / Sécurité Sanitaire et Environnementale
L'ingénieur d'études sanitaires de l'Unité territoriale
santé environnement de la Haute-Saône


Sandrine CANNAC